

# Instructions de codage des télécommandes

49541

**AVERTISSEMENT : TOUJOURS TENIR LES TÉLÉCOMMANDES HORS DE PORTÉE DES ENFANTS. LA PORTE PEUT ÊTRE ACTIONNÉE DURANT LES PROCHAINES ÉTAPES. NE RIEN PLACER DANS LE PASSAGE DE LA PORTE.**

Pour que chaque télécommande actionne le moteur de la porte, ce moteur doit «APPRENDRE» le code que chacune émet. Appliquer les étapes suivantes pour coder chaque télécommande afin qu'elle actionne le moteur de l'ouvre-porte de garage.

A. Appuyer sur le bouton LEARN, à l'arrière du moteur, et le relâcher. Le voyant à DEL rouge, au-dessus du bouton LEARN, et l'éclairage du moteur s'allument pour indiquer que le moteur est maintenant en mode de mémoire (LEARN). Voir schéma 1.

B. Localiser la télécommande, puis en se tenant près de l'arrière du moteur, appuyer sur le bouton de la télécommande que l'on désire utiliser pour ouvrir la porte du garage. L'éclairage du moteur clignote deux fois puis s'éteint. Voir schéma 2.

C. Appuyer de nouveau sur le MÊME bouton de la télécommande pour actionner l'ouvre-porte.

D. Le moteur doit mémoriser (LEARN) le code de chaque télécommande. Pour coder d'autres télécommandes, il suffit de répéter les étapes A à C pour chacune d'elles.

E. Si on se trompe ou si on n'a pas respecté l'ordre des opérations, attendre 30 secondes. Le voyant s'éteint indiquant la fin du mode de mémorisation (LEARN) et permettant de recommencer.

F. Si on MAINTIENT le bouton LEARN, à l'arrière du moteur, pendant 10 secondes, les voyants clignent six fois puis s'éteignent. TOUS les codes sont alors effacés. Voir schéma 3.

## COMMANDE D'ÉCLAIRAGE

Si on programme un deuxième bouton de la même télécommande, pour le même ouvre-porte, en répétant les étapes A à C, ce bouton peut servir à ALLUMER et ÉTEINDRE l'éclairage du moteur, tant que la porte est immobile.

### Restrictions d'utilisation Radio du MDC

Ce dispositif est conforme aux exigences du ministère des Communications (MDC) du Canada, comme le stipule le document RSS-210. Ce dispositif peut être utilisé sans protection, s'il ne cause pas d'interférences; on doit cesser de l'utiliser s'il est déterminé (par exemple en le mettant en marche et en l'arrêtant) qu'il cause des interférences préjudiciables aux services autorisés par le MDC. Les services autorisés sont indiqués dans la Table canadienne de distribution des fréquences ou déterminés de temps à autre par le MDC. De plus, l'opérateur doit accepter les interférences de radio qu'il reçoit, y compris celles à l'origine d'un fonctionnement inopportun du dispositif.

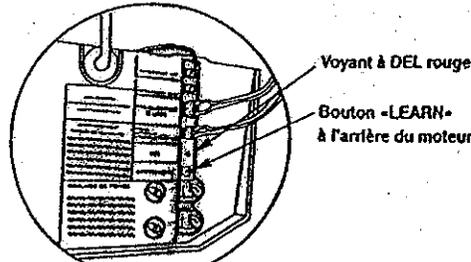


SCHÉMA 1

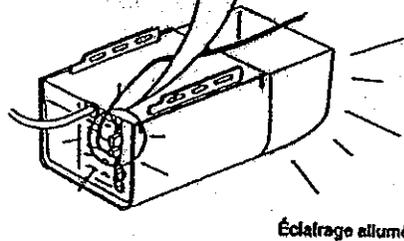


SCHÉMA 2

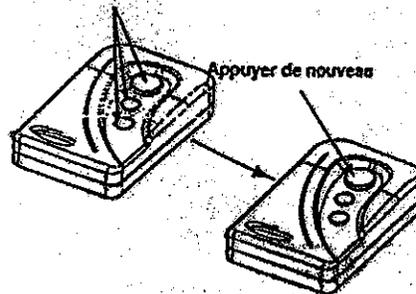
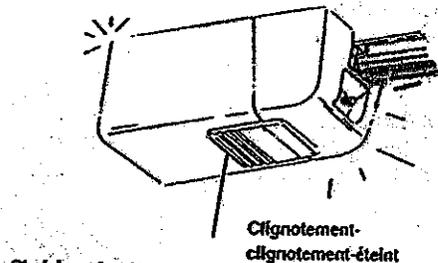
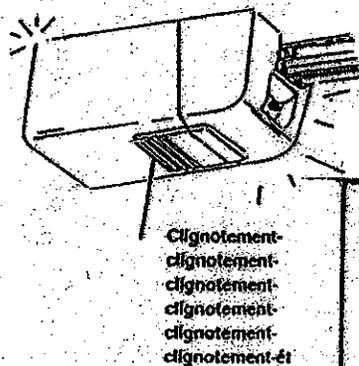


SCHÉMA 3



Pour commander : 1 (800) 361-3198

**DEK** CANADA INC.

1928 boul. St-Regis  
Dorval, Qc Canada H9P 1H6